

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT D'EMPRUNT

À sa séance du 3 juillet 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le *Règlement CA-24-305 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de Parcs*. Ce règlement a ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui l'a approuvé le 2 août 2019 : il entre en vigueur à la date du présent.

Ce règlement (dossier 1197128003) peut être consulté aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 7 août 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie